

Nordea Fund of Funds, SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
R.C.S. Luxembourg B 66 248
562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Par la présente, nous informons les actionnaires (les « **Actionnaires** ») de Nordea Fund of Funds (la « **Société** ») qu'un nouveau prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») entrera en vigueur le 1^{er} juin 2018, sauf si une autre date est fixée ci-après au titre des différents changements, afin d'inclure dans le Prospectus les modifications résumées ci-dessous, entre autres.

- **Changement de nom des Compartiments suivants**

- Nordea Fund of Funds – Multi Manager Fund Aggressive est renommé Nordea Fund of Funds – Multi Manager Fund Growth
- Nordea Fund of Funds – Multi Manager Fund Conservative est renommé Nordea Fund of Funds – Multi Manager Fund Moderate

- **Politique d'investissement :**

La politique d'investissement demeure la même. Cependant, le descriptif de la politique d'investissement a été simplifié et clarifié. Le premier et le troisième paragraphe de la politique d'investissement de certains compartiments ont été fusionnés afin d'éviter toute redondance. Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour savoir quels sont les compartiments dont la politique d'investissement a été reformulée :

<p>Nordea Fund of Funds – Multi Manager Fund Growth (anciennement Nordea Fund of Funds – Multi Manager Fund Aggressive)</p>	<p>Le premier paragraphe de la politique d'investissement a été reformulé comme suit :</p> <p><i>« Le Compartiment a pour objectif d'investir ses actifs nets dans d'autres fonds cibles de type ouvert (les « Fonds cibles »). Le Compartiment investira entre 55 et 95% de sa Valeur nette d'inventaire dans des Fonds en actions. La partie restante du portefeuille sera investie dans des Fonds cibles qui investissent principalement dans des Titres de créance, des liquidités et d'autres Valeurs mobilières. »</i></p> <p>Le troisième paragraphe actuel a donc été supprimé</p>
<p>Nordea Fund of Funds – Multi Manager Fund Balanced</p>	<p>Le premier paragraphe de la politique d'investissement a été reformulé comme suit :</p>

	<p>« Le Compartiment a pour objectif d'investir ses actifs nets dans d'autres fonds cibles de type ouvert (les « Fonds cibles »). Le Compartiment investira entre 30 et 70% de sa Valeur nette d'inventaire dans des Fonds en actions. La partie restante du portefeuille sera investie dans des Fonds cibles qui investissent principalement dans des Titres de créance, des liquidités et d'autres Valeurs mobilières.</p> <p>Le troisième paragraphe actuel a donc été supprimé</p>
<p>Nordea Fund of Funds – Multi Manager Fund Moderate (anciennement Nordea Fund of Funds – Multi Manager Fund Conservative)</p>	<p>Le premier paragraphe de la politique d'investissement a été reformulé comme suit :</p> <p>« Le Compartiment a pour objectif d'investir ses actifs nets dans d'autres fonds cibles de type ouvert (les « Fonds cibles »). Le Compartiment investira entre 5 et 45% de sa Valeur nette d'inventaire dans des Fonds en actions. La partie restante du portefeuille sera investie dans des Fonds cibles qui investissent principalement dans des Titres de créance, des liquidités et d'autres Valeurs mobilières. »</p> <p>Le troisième paragraphe actuel a donc été supprimé</p>
<p>Nordea Fund of Funds – Multi Manager Fund Equity</p>	<p>Le premier paragraphe de la politique d'investissement a été reformulé comme suit :</p> <p>« Le Compartiment a pour objectif d'investir ses actifs nets dans d'autres fonds cibles de type ouvert (les « Fonds cibles »). Le Compartiment investira au moins 90% de sa Valeur nette d'inventaire dans des Fonds en actions. La partie restante du portefeuille sera investie dans des Fonds cibles qui investissent principalement dans des obligations, des liquidités et d'autres Valeurs mobilières. »</p> <p>Le troisième paragraphe actuel a donc été supprimé</p>
<p>Nordea Fund of Funds – Multi Manager Fund Total Return</p>	<p>Aucune reformulation. Le descriptif demeure le même.</p> <p>Toutefois, la phrase « Il s'agit par conséquent d'un fonds de fonds. » a été supprimée en raison de son caractère redondant avec le descriptif.</p>

Changements pertinents pour les Actionnaires de tous les Compartiments

- Au Chapitre 2 « Glossaire »

- Le terme « Marchés émergents » est désormais défini comme suit :

« Aux fins d'investissement, ce terme vise, en comparaison avec l'Europe par exemple, des pays dont les économies accusent un retard de développement (mesuré par référence au produit national brut par habitant) mais renferment un potentiel de croissance considérable. Les marchés des pays émergents sont généralement inclus dans les indices de marchés émergents, tels que, notamment, les indices MSCI Emerging Markets ou JP Morgan GBI Emerging Market Global Diversified. »

- La définition du terme « Fonds en actions » inclut désormais les « Titres rattachés à des actions ».

- La définition suivante correspondant à « Titres rattachés à des actions » a été ajoutée :

« Titres comprenant, entre autres, les certificats coopératifs d'investissement, titres participatifs, actions, droits de souscription d'actions, bons de jouissance, warrants sur actions ou sur droits de souscription d'actions et Participatory Notes. »

- Le terme « Investisseur institutionnel » est désormais défini comme suit :

« Les Investisseurs institutionnels, au sens de l'article 174 de la Loi du 17 décembre 2010, ou selon la définition pouvant être donnée à ce terme en tant que de besoin par les directives ou les recommandations de la CSSF, incluent notamment les organismes de crédit, les professionnels du secteur financier - y compris les investissements qu'ils effectuent en leur nom mais pour le compte de tiers en vertu de contrats de gestion discrétionnaire -, des sociétés d'assurance et de réassurance, des fonds de pension, des sociétés holding, des autorités locales et territoriales. »

- Nordea Bank S.A. est désormais considérée comme le Gestionnaire.

- Le terme « Jour d'évaluation » est désormais défini comme suit :

« Chaque jour au cours duquel la Valeur nette d'inventaire par Action est calculée pour un Compartiment de la Société en particulier.

Sauf définition contraire applicable à un Compartiment donné, un Jour d'évaluation correspond à un Jour ouvrable autre qu'un Jour ouvrable au cours duquel une bourse ou un marché sur laquelle ou lequel se négocie une proportion significative des investissements du Compartiment concerné est fermé(e), ou sur laquelle ou lequel les transactions sont soumises à des restrictions, suspendues, annulées ou altérées d'une autre manière.

La « proportion significative » en question peut être ponctuellement précisée par le Conseil d'administration qui peut, en tant que tel, déterminer si un Jour ouvrable est un Jour d'évaluation ou non. Les demandes d'émission, de rachat, de transfert et de conversion d'Actions d'une quelconque Catégorie d'actions ne sont pas traitées en dehors des Jours d'évaluation. Si la demande est formulée un jour autre qu'un Jour d'évaluation, elle sera traitée le Jour d'évaluation suivant. »

- Sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire statuant sur la révision des statuts de la Société, conformément à la loi modifiée du 10 août 2016 concernant les sociétés commerciales, les assemblées générales annuelles se tiendront dans les six mois à compter de la clôture de l'exercice, et le lieu et la date de l'assemblée seront indiqués dans l'avis de convocation.
- Les restrictions auxquelles les Ressortissants américains sont soumis en matière d'investissement sont désormais les suivantes :

« Les Actions/Parts de la Société/du Fonds ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Les Ressortissants américains ne peuvent souscrire des Actions/Parts de la Société/du Fonds.

Aux fins du présent Prospectus, le terme « Ressortissant américain » a la signification qui lui est attribuée par la Règle 902 du Règlement S et n'inclut pas les « Ressortissants non américains », tel que ce terme est utilisé dans la Règle 4.7 de la U.S. Commodity Exchange Act, telle que modifiée.

« Ressortissant américain », au sens de la Règle 902 du Règlement S, désigne notamment :

- (i) toute personne physique résidant aux États-Unis d'Amérique ;*
- (ii) toute entreprise ou société de personnes organisée ou constituée selon la législation des Etats-Unis d'Amérique ;*
- (iii) toute succession dont le liquidateur ou l'administrateur est un Ressortissant américain ;*
- (iv) tout trust dont l'un des trustees est un Ressortissant américain ;*
- (v) toute agence ou succursale d'une entité non américaine située aux Etats-Unis d'Amérique ;*
- (vi) tout compte géré de manière non discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une succession ou un trust) détenu par un intermédiaire financier ou par tout autre représentant autorisé au profit ou pour le compte d'un Ressortissant américain ;*
- (vii) tout compte géré de manière discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une succession ou un trust) détenu par un courtier ou par tout autre représentant autorisé organisé, constitué ou (s'il s'agit d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique ; et*
- (viii) toute entreprise ou société de personnes :*
 - (1) organisée ou constituée selon le droit d'un pays ou territoire autre que les Etats-Unis d'Amérique ; et*
 - (2) établie par un Ressortissant américain principalement en vue d'investir dans des titres non enregistrés en vertu de la Securities Act, sauf si l'entreprise ou la société de personnes en question est organisée ou constituée et détenue par des investisseurs accrédités (tel que ce terme est défini par la Règle 501a de la Securities Act) autres que des personnes physiques, des successions ou des trusts.*

Afin d'écartier tout doute, les Contribuables américains peuvent souscrire des Actions/Parts de la Société/du Fonds tant qu'ils n'ont pas la qualité de Ressortissant américain. L'expression « Contribuable américain », telle qu'utilisée dans le présent Prospectus, fait référence à un « Ressortissant américain » tel que défini aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain. Ainsi, une personne physique ayant le statut de citoyen américain et résidant en dehors des Etats-Unis d'Amérique n'a pas la qualité de Ressortissant américain mais de Contribuable américain aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain. »

- Le Chapitre 4 « Capital social » a été modifié afin de refléter le fait qu'une Valeur nette d'inventaire distincte sera calculée pour chaque Catégorie d'actions, laquelle peut varier d'une Catégorie d'actions à l'autre en fonction d'une ou de plusieurs variables.
- Il est clarifié que les ordres de souscription, de rachat et/ou de conversion doivent être reçus « avant 15h30 (CET) » (ancienne formulation : « à ou avant 15h30 (CET) »).
- Le Chapitre 5 « Transactions » a été modifié pour préciser que dorénavant, toutes les demandes de souscription doivent être introduites dans la devise de référence de la catégorie d'actions dans laquelle les actionnaires investissent et que tous les paiements de souscription doivent être effectués dans la devise de référence de la catégorie d'actions concernée.
- En ce qui concerne les conversions, le Prospectus indique que désormais, les conversions ne sont autorisées qu'entre Catégories d'actions qui partagent la même devise de référence.

En outre, il est précisé que dorénavant, la date de règlement pour les rachats/conversions est, en principe, le troisième Jour ouvrable à compter du Jour d'évaluation auquel l'ordre y afférent a été accepté. Il est également précisé qu'en sus des jours fériés pour les devises, le Conseil d'administration ou son représentant peut désormais décider de reporter la date de règlement à tout Jour ouvrable au cours duquel la Valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné n'est pas calculée, conformément à la définition du terme « Jour d'évaluation ». Enfin, le Prospectus prévoit désormais que le Conseil d'administration peut dorénavant décider à tout moment de fermer un Compartiment ou une Catégorie d'actions et de ne plus accepter, pour ce Compartiment ou cette Catégorie d'actions, aucune nouvelle demande de souscription ou de conversion d'Actions de la part (i) de nouveaux Investisseurs n'ayant pas encore investi dans ledit Compartiment ou ladite Catégorie d'actions (« Fermeture partielle ») ou (ii) de tout Investisseur quel qu'il soit (« Fermeture complète »).

- Au Chapitre 6 « Valeur nette d'inventaire », la première situation dans laquelle la Valeur nette d'inventaire peut être suspendue a été reformulée comme suit :

Tout Jour ouvrable lors duquel une portion des actifs du Compartiment inférieure à une portion définie comme substantielle par le Conseil d'administration ne peut se négocier en raison de la fermeture totale ou partielle d'un marché, ou d'autres restrictions et suspensions sur ce marché.

- Au Chapitre 7 « Restrictions d'investissement » :
 - Les descriptions de levier pour les compartiments qui ont recours à la méthodologie de la VaR ont été reformulées pour mieux refléter les chiffres exposés dans le prospectus.
 - En ce qui concerne le prêt et l'emprunt de titres, les opérations de pension, les transactions d'achat-revente et les swaps de performance absolue, il est précisé qu'aucun des compartiments n'effectue de telles opérations ni n'a conclu de tels contrats à l'heure actuelle, et que, lorsqu'elle utilise des instruments financiers dérivés, y compris les instruments en question, la Société respectera en tout temps toute loi, tout règlement et toute pratique administrative applicable, y compris le Règlement (UE) 2015/2365 du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation, et le prospectus sera mis à jour en conséquence en cas de modification significative de l'utilisation de ces instruments en vertu dudit Règlement.

- Le Prospectus précise désormais qu'un Compartiment peut également fournir des garanties à ses contreparties. Pour ce faire, il peut détenir des actifs qui ne relèvent pas de son univers d'investissement principal (liquidités, emprunts d'Etat, etc.), dans les limites fixées dans l'annexe relative au Compartiment.
- La section VI a été renommée « Investissement socialement responsable » et reformulée pour mieux refléter les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance intervenant dans le processus de sélection des investissements applicable à tous les compartiments.
- Au Chapitre 8, le Prospectus précise désormais que, dans le cadre d'une Catégorie d'Actions couverte, une position surcouverte ne pourra pas dépasser 105% de la Valeur nette d'inventaire de la Catégorie et qu'une position sous-couverte ne pourra pas tomber en deçà de 95% de la Valeur nette d'inventaire de la Catégorie.
- Au Chapitre 9 « Facteurs de risque » :
 - Une mise en garde contre les risques que présentent les opérations de prêt de titres et de pension, les transactions d'achat-revente et la gestion des garanties a été ajoutée.
 - Le recours à des instruments financiers à des fins de couverture du risque de change peut entraîner un risque de contagion à d'autres Catégories d'actions. La liste des Catégories d'actions présentant un risque de contagion est disponible sur le site www.nordea.lu.
- Au Chapitre 13 « Commissions et frais » :
 - Le Prospectus précise désormais qu'il est possible pour les intermédiaires locaux de prélever directement auprès des Investisseurs des frais supplémentaires liés aux opérations de Souscription/Conversion et/ou de Rachat d'Actions de la Société dont ils seront les bénéficiaires. Lesdits frais ne sont nullement liés à la Société, au Dépositaire ou à la Société de gestion.
- Au Chapitre 18 « Gestion et administration » :

La composition (i) du Conseil d'administration de la Société et (ii) de la Société de gestion a été mise à jour, et le dirigeant a été remplacé :

- Le Chapitre 19 « Représentants et Agents payeurs en dehors du Luxembourg » a été mis à jour pour inclure de nouvelles coordonnées relatives au représentant et/ou à l'agent payeur en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Suisse.

Les Actionnaires qui désapprouvent les changements susmentionnés ont la possibilité de demander le rachat, sans frais, de leurs Actions, à l'exception des frais de transaction locaux susceptibles d'être facturés par des intermédiaires locaux pour leur propre compte et qui sont indépendants de la Société et de la Société de gestion. Dans ce cas, une telle demande devra parvenir à Nordea Investment Funds S.A. (en sa qualité d'Agent administratif) sous forme écrite à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 31 mai 2018 à 15h30 (HEC).

Un exemplaire du Prospectus mis à jour daté de juin 2018 pourra être obtenu gratuitement au Siège social de la Société ou auprès de Nordea Investment Funds S.A. au 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et sur le site Internet www.nordea.lu, dans la

rubrique Téléchargement de documents sous « Prospectus/KIID », dès que l'autorité de tutelle luxembourgeoise (la « CSSF ») aura émis le Prospectus officiel muni du visa ou, le cas échéant, sur les sites Internet locaux de Nordea.

Dans le présent avis, les termes commençant par une majuscule auront le sens qui leur est attribué dans le Prospectus, sauf si le contexte commande une autre interprétation.

Si vous avez des questions supplémentaires concernant ces modifications, n'hésitez pas à contacter votre conseiller financier ou le service clientèle de Nordea Investment Funds S.A. par téléphone au +352 43 39 50 – 1.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur avant d'investir.

Luxembourg, le 27 avril 2018

Le Conseil d'administration de Nordea Fund of Funds, SICAV